REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur, établi par les membres du bureau et les entraineurs, a pour but de définir les règles de vie au sein du club.

PRESENTATION DU CLUB :

Le bureau :

- Président : Stéphane LASTECOUERES
- Vice-président : Delphine LELOUP
- Trésorière : Isabelle RUBERT GENTILHOMME
- Secrétaire : Flavie CAPRON
- Secrétaire adjointe : Noémie ANDRE

L'encadrement :
Le club fonctionne grâce à la présence d'entraineurs diplômés salariés:

GAUCHET Charlotte

2022 Formation coaching triathlon santé niveau 1
2021 Sophrologue
2010 Master 1 Management du Sport
2007 BEESAN
2006 BF4
2006 Licence STAPS spécialité « entrainement sportif »

RUBERT Valentin

2021 UCC Triathlon
2014 BPJEPS AAN

Et de 3 entraîneurs bénévoles qui encadrent le canicross et la course à pied adulte.

FONCTIONNEMENT DU CLUB:

Permanence téléphonique et physique :

Il est possible de nous joindre par mail : club-piranhas@hotmail.fr ou par téléphone de 14h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Il est important de respecter ces horaires).
Charlotte : 06 88 52 37 57 Valentin : 06 26 31 88 36 / Fixe club : 02 35 84 30 49

ENGAGEMENTS ET DEVOIRS DES ADHERENTS :

Pour suivre les entrainements :

- L'adhérent doit respecter les consignes de sécurité :

- Respect du code de la route,
- **Port du casque obligatoire pour tous**
- Entretien de son matériel et du vélo (freins, pneus...).

- L'adhérent se doit de posséder son propre matériel à chaque entrainement :

- Piscine : Maillot de bain (short de bain interdit), lunettes de natation, bonnet, serviette (plaquettes et palmes, tuba selon âge).
- Vélo : Casque, vélo en état, kit de réparation (chambre à air, minutes…), gourde, pompe, barre de céréales….
- Course à pied : Tenue et chaussures adaptées aux conditions climatiques.
- A porter lors des compétitions une tenue aux couleurs du club.

DIVERS :

- Les enfants mineurs doivent être confiés avant la séance aux entraineurs et récupérés par les parents après la séance auprès des entraîneurs.
- Ponctuellement, pendant les vacances et le mercredi midi, pour faciliter l'organisation des entrainements, il est possible de se restaurer au local (un micro-onde est à disposition).
- L'accès aux entrainements du club est strictement réservé à ses licenciés sauf accord exceptionnel du club.
- Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel personnel (le marquage au nom du titulaire du matériel est conseillé).
- L'accès à la piscine des Bains n'est possible que sur les horaires et créneaux d'entrainements du club.

ASSURANCES ET AFFILIATIONS :

Affiliation FFtri / Affiliation FFA / Affiliation FSLC

Votre licence F.F.TRI. vous permet d'être assuré dans votre pratique à l'entraînement et sur une épreuve agréée par la F.F.TRI. et uniquement celle-ci. En cas de problème, deux numéros de téléphone sont à retenir :
Assistance Mondial Assistance France
Contrat F.F.TRI. n° 45797647
Téléphoner à partir de France : 01 49 93 80 75
Téléphoner à partir de l'étranger : 33 (1) 01 49 93 80
N° ORIAS : 07026669

En cas de chute, le licencié devra faire appel à son assurance personnelle ou au Cabinet Gomis & Associés dans l'hypothèse où il aurait souscrit une garantie optionnelle complémentaire pour réparer les dégâts de son vélo.

Afin d'être convenablement indemnisé des dommages subis par votre vélo nous vous conseillons fortement la souscription d'une option complémentaire.

Dégâts matériels Vélo et garanties optionnelles :

Nous attirons l'attention des licenciés de la F.F.Tri. sur le fait que le vélo n'est pas couvert par le contrat d'assurance fédéral.

Pour de plus amples renseignements, se référer à la réglementation générale de la FF.Tri.

VEHICULE :

Assurance MAAF Contrat multirisque professionnel N° 76095389F club et adhérents.
Lors des déplacements régionaux, nous avons à notre disposition un véhicule de neuf places, néanmoins nous serons amenés à solliciter les familles pour aider au transport.
De ce fait les parents doivent accepter le transport des enfants par d'autres personnes. (Chaque chauffeur devra s'assurer auprès de sa propre assurance que cela fait bien partie de son contrat).

Autorisation à renseigner sur votre compte personnel sur le site internet du club www.club-piranhas.com

- **AUTORISATION DE TRANSPORT POUR LES MINEURS :**

  J'accepte que mon enfant soit transporté par un autre parent.

- **AUTORISATION PHOTOS ET FILMS :**

A l'occasion de certaines manifestations (courses, stages, repas etc….) des prises de vues numériques peuvent être faites et peuvent être utilisées sur le site du club et les réseaux sociaux du club.

- **RESPONSABILITE TRAJET PERSONNEL:**

Le club et les entraineurs se dégagent de toutes responsabilités sur le parcours qui mène aux lieux d'accueils des adhérents.
Les parents doivent s'assurer qu'un entraineur est bien présent avant de déposer l'enfant.